

**Union Syndicale d'Ille et Vilaine**  
**5 rue de Lorraine**  
**35000 RENNES**

Communiqué :

## **RASSEMBLEMENT CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES** **MARDI 24 JANVIER 12 h PLACE HOICHE / RENNES**

Manual Valls est contre la violence... Voilà une révélation qui nous laisse pantois !

En effet, le gouvernement Valls a employé massivement la violence policière pendant 6 mois contre les opposants à la loi travail.

Particulièrement à Rennes, le bilan est sans équivoque :

- 255 blessés,
- dont 53 hospitalisations pour des fractures, des traumatismes, des crânes ouverts et la perte d'un œil lors de la manifestation du 28 avril 2016
- l'utilisation de plus de 1300 grenades lacrymogènes et de plus de 150 tirs de LDB 40 contre les opposants à la loi travail
- Une trentaine d'interdiction de manifester et des dizaines de condamnations...

Le gouvernement Valls avait suggéré de porter plainte contre les violences policières notamment auprès de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) en faisant croire qu'il y aurait des suites...

C'est donc ce qu'ont fait :

- Un conseiller municipal frappé par les brigades départementales d'intervention le 9 avril 2016.
- Des manifestants frappés lors de la manifestation du 29 mars 2016
- Des syndicalistes frappés lors d'une manifestation Pont Pasteur le 31 mai 2016
- Un étudiant qui a perdu un œil par un tir de LDB 40 le 28 avril 2016
- Deux jeunes qui à la suite de coups de matraques ont eu 111 jours d'ITT.
- Un responsable de SUD-PTT qui a reçu deux coups de poing de la part de policiers sans aucune raison lors d'une manifestation le 29 mai 2016 ainsi que le film de TVR Rennes le montre (émission Buzz et débats du 31 mai 2016)
- etc...

A ce jour, la quasi-totalité des plaintes déposées a été « classée sans suite »... par le procureur de la République !

Le 24 janvier, les policiers responsables des violences du 28 avril 2016 et notamment du tir de LBD40 qui a occasionné la perte d'un œil à un étudiant rennais sont convoqués devant l'IGPN.

**Parce que nous estimons que les dégâts humains consécutifs à la répression policière contre les opposants à la loi travail sont inadmissibles, l'union syndicale SOLIDAIRES 35 appelle à un rassemblement contre les violences policières le mardi 24 janvier à 12 heures place Hoche.**

Rennes le 19 janvier 2016  
Gérard Huré (06 82 65 71 43)  
Serge Bourgin (06 07 10 56 63)